

**PROCÈS VERBAL ET
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 février 2018 - 19H30**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Mesdames Patricia WACH et Marylise BAILLEUL, Messieurs Alain KEMPYNCK et Philippe BAROUX, absents excusés ayant donné procuration.

M. Arnaud FIGENWALD est nommé secrétaire de séance.

=====

1) Compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2018

Madame le Maire invite le conseil à adopter le compte rendu du conseil municipal du 28 février 2018.

Monsieur DELBARRE souhaite deux modifications :

- La délibération n°2 : il demande que la hauteur de haie prévue le long du parking Jean Jaurès ne dépasse pas 1 mètre.

Madame LEVEUGLE l'informe que cela est prévu et un cône de vue sur la belle forière sera préservé.

- La délibération n°19 : il demande à ajouter « coûteuses » à la phrase « Monsieur DELBARRE informe l'Assemblée que Monsieur DUMONT et lui même voteront contre cette délibération ainsi que les 7 autres suivantes puisqu'il s'agit d'actions ponctuelles et coûteuses »

Madame le Maire invite le conseil à adopter le compte rendu du conseil municipal du 28 février 2018.

Adopté à l'unanimité

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- La décision n°2017-091 : Madame le Maire annonce que la parcelle cadastrée section AP n°384p est déjà entretenue par la Commune et que la convention précise cette occupation gratuite.

- La décision n°2017-092 : Monsieur DUMONT demande des précisions sur la rémunération complémentaire à l'entreprise et s'inquiète du manque de signalisation concernant la priorité de circulation sur ces ponts.

Monsieur VERDOUCQ lui répond que c'est le solde des travaux et Monsieur BEAUVOIS indique qu'une signalisation sera mise en place prochainement.

- La décision n°2017-095 : Madame le Maire précise que cette décision n'a plus lieu d'exister car la Communauté d'Agglomération BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS

ROMANE a voté l'accès gratuit aux élèves élémentaires des écoles du territoire aux piscines de l'agglomération après que nous ayons pris cette décision.

- La décision n°2017-098 : Madame DELLA RICCA demande quels sont les logiciels acquis ?
Monsieur DELELIS précise qu'il s'agit du renouvellement des différents logiciels de la Commune.

3) Rétrocession de terrains « Territoires 62 » au profit de la ville de Beuvry

Suite aux opérations d'aménagement réalisées par des concessionnaires, Madame LEVEUGLE invite le Conseil à accepter la rétrocession à la Commune par la Société « Territoire 62 », des parcelles cadastrées section BE 975, 1 163, 978, 661, 592, 617, 660, 659, 658, 657, 656, 558, 454, 453, 329, 436, 332, 335, 338, 341, 344 et 347 dans le domaine privé communal à titre gratuit (alors que la somme de un euro avait été notée dans une délibération précédente).

Adopté à l'unanimité

4) Projet de parc photovoltaïque – signature du bail emphytéotique

Madame LEVEUGLE rappelle au Conseil que la Société SASU PV LE MOULIN DE BEUVRY a pour projet l'implantation d'une Centrale Photovoltaïque au Sol sur les parcelles de la Commune de LABOURSE dont la mairie est devenue propriétaire. Elle invite l'Assemblée à autoriser la signature du bail emphytéotique pour une durée de 30 ans auprès de Maître Guillaume LORISSON, notaire à Dijon, moyennant un loyer annuel fixé à 1 000 € par hectare.

Madame DELLA RICCA fait remarquer qu'à son avis le loyer payé par l'entreprise NEOEN n'est pas assez élevé comparativement aux recettes engrangées par cette société. Madame LEVEUGLE répond que la société a réalisé les investissements sur cette friche polluée et qu'il s'agit d'un projet écologique à l'échelle nationale, le premier dans le Pas de Calais.

Monsieur DUMONT regrette de ne pas avoir été associé à ce projet et demande si le montant du loyer pourra être revalorisé ?

Monsieur DELBARRE demande si le site sera gardienné ?

Madame le Maire leur répond qu'une revalorisation sera demandé et que le site sera gardienné à distance.

Adopté à la majorité

(3 abstentions : Christine BRASSE, Charles DUMONT et Guillaume DELBARRE

1 contre : Jennifer DELLA RICCA)

5) Projet d'Initiative Citoyenne (P.I.C.) - subvention

Madame DENIS invite le Conseil à accorder une subvention d'un montant de 11 500 € au Club Léo Lagrange qui a accepté de poursuivre sa mission d'association gestionnaire dans le cadre du Projet d'Initiative Citoyenne (ex FPH)

Madame DELLA RICCA demande si le P.I.C. est subventionné de la même façon que l'était le F.P.H. ?

Madame DENIS lui répond que non, le financement est désormais de 50% pour la Commune et 50% pour la Région au lieu respectivement de 30% et 70%.

Adopté à l'unanimité

6) Semaine du jeu 2018 – demande de subvention

Madame GIBON présente au conseil le projet d'animations intitulé "Semaine du Jeu". Le montant global de l'animation s'élève à 3 250 €. Elle invite le Conseil à approuver la demande de subventions auprès des différents partenaires.

Adopté à l'unanimité

7) Garanties statutaires – adhésion au contrat d'assurance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais

Monsieur FIGENWALD invite le Conseil à adhérer au contrat groupe assurance statutaire garantissant les risques financiers encourus par la Commune, dont les taux, « garanties et franchises » seront conformes au formulaire d'adhésion et au bon de commande correspondant aux choix retenus par la collectivité.

Monsieur DELBARRE demande quel gain sera réalisé par la municipalité ?

Monsieur LEFRANCQ lui répond qu'il sera de l'ordre de 21 000 €.

Madame DELLA RICCA souhaite connaître le montant annuel de la contribution communale ? Monsieur LEFRANCQ lui répond qu'elle sera de l'ordre de 72 000€

Adopté à l'unanimité

8) Ressources humaines – organisation et compensation des astreintes

Monsieur FIGENWALD invite le Conseil à mettre en place des périodes d'astreinte de décision ou d'exploitation, pour les agents appartenant aux cadres d'emploi de la filière technique, et non technique, afin d'assurer d'éventuelles interventions en dehors des heures d'ouverture habituelles de la mairie.

Adopté à la majorité

(1 abstention : Jennifer DELLA RICCA)

9) Ressources humaines – recrutement saisonnier

Monsieur MOULIN invite le Conseil à autoriser le recrutement de 20 adjoints techniques ou administratifs pendant 1 semaine à raison de 35 h par semaine dans le cadre de l'opération Jobs d'Eté.

Adopté à l'unanimité

10) Rythmes scolaires – demande de dérogation pour la rentrée scolaire 2018

Monsieur MOULIN propose au Conseil de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune, afin d'organiser le temps scolaire pour la rentrée 2018 en huit demi-journées.

Madame DELLA RICCA demande comment cette décision a été prise ?

Madame le Maire lui répond que c'est un souhait à la fois des parents et des enseignants qui a été exprimé dans tous les Conseils d'école.

Divers élus s'expriment sur la réussite des T.A.P. et remercient toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.

Monsieur DELBARRE demande si le bilan financier a été fait ?

Madame le Maire lui répond que pas encore.

Adopté à la majorité
(1 contre : Jennifer DELLA RICCA)

11) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – travaux hydrauliques de lutte contre les inondations

Madame LEVEUGLE invite le conseil à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dans le cadre des travaux hydrauliques de lutte contre les inondations

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 21 h 30